



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE

94% (EN 2023)

TAUX DE SATISFACTION

96 % (EN 2023)

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

Les plus values du CFPPA:

- *Des moyens nautiques
- *Une exploitation ostréicole (parcs, cabane, marais)
- *Hall technologique aquacole



LE STAGE CONCESSIONNAIRE AGREE 280H

La formation permet l'accès aux concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM).

Les principales activités du métier sont la production, la gestion et la commercialisation. Ce métier est réalisé principalement en extérieur (en mer et dans le marais)

PUBLIC CONCERNE

Salariés et demandeurs d'emploi.

L'inscription se fait sur dossier. Une commission de recrutement est réalisée 2 mois avant le début de l'action de formation. Une session est planifiée à minima tous les deux ans (janvier -avril en mortes eaux).

Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (Conseil Régional, OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

LA FORMATION



PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans au moins le jour de l'entrée en formation.
- Être français ou ressortissant de l'Union Européenne.
- Être titulaire d'un titre de niveau 4 ou,
- Être né avant le 01/01/1990 et justifier de 3 ans en cultures marines et d'un CAP en cultures marines, ou de 5 ans en cultures marines, en navigation à la pêche ou en exploitation agricole.
- Avoir un projet d'installation en cultures marines.



MODALITES

Un cout de 2870 € pour une durée de 280 heures (210 heures en centre et 70 heures en entreprise).

Voie de formation :
Formation continue.

RS 5176



ATTESTATION

Une attestation de réussite est délivrée par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui suivent l'ensemble des modules de la formation et qui sont admis à l'examen.

Evaluations écrites en biologie, en écologie et en réglementation. Présentation écrite et orale du projet d'installation devant un jury.



OBJECTIF ET CONTENU

- Biologie - Ecologie - Techniques de conduite de production (110H)
- Moyens de production (15H)
- Gestion économique de l'entreprise et connaissance de filière (65H)
- Réglementation de l'activité de cultures marines et du code du travail (30H)
- Stage en entreprise (70H)

CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 2013, RELATIF AU STAGE DE FORMATION AGRÉÉ EN CULTURES MARINES. CONSULTABLES SUR WWW.UCEM-NANTES.FR